



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT
DE L'ACTION PUBLIQUE

Bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel

Affaire suivie par Maud POUPARD

☎ : 02 40 41 47 66

✉ maud.poupard@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

10 JAN. 2014

Instance de concertation et du suivi du parc éolien off shore de Saint-Nazaire
Jeudi 19 décembre 2013

La liste d'émargements est jointe au présent relevé de conclusions.

M. Emmanuel Aubry, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, et le vice-amiral d'escadre Jean-Pierre Labonne, préfet maritime de l'Atlantique, ouvrent la séance.

M. Aubry rappelle que la dernière réunion de l'instance de concertation et de suivi s'est tenue le 20 février 2013. Entre temps, le débat public autour de ce projet s'est déroulé entre le 20 mars et le 20 juillet 2013. La Commission particulière du débat public, a rendu son bilan le 17 septembre dernier et le 18 novembre, le consortium EMF a annoncé sa décision de poursuivre le projet.

Le débat public a été riche, dense, beaucoup d'opinions se sont exprimées. Il a constitué une étape importante. L'objectif de la réunion de ce jour est d'exposer les enseignements tirés du débat public, et les réponses qui ont été apportées, puis de présenter la feuille de route fixée aux 3 groupes de travail qui sont relancés, et enfin de préciser le calendrier de poursuite du projet.

M. Labonne ajoute que les mois qui viennent vont être riches. Le consortium doit réaliser son étude d'impact. Cette étude doit se préparer en lien avec l'instance de concertation et les différents groupes de travail en examinant les études (protocoles et analyses), l'évaluation des impacts, les mesures proposées (éviter, réduire, compenser) et le suivi à mettre en œuvre.

Pour l'État, au-delà du suivi attentif du dossier par ses services, les contributions de l'instance de concertation et des groupes de travail sont essentielles. L'objectif est que le dossier qui sera mis à l'enquête publique soit exemplaire. C'est important pour le projet éolien du banc de Guérande mais c'est important également pour l'environnement marin et pour les usagers de la mer. Enfin c'est important pour le développement de la filière EMR.

1/ Présentation par M. Duchêne des grandes lignes du projet, précisé suite aux enseignements du débat public (cf powerpoint joint au compte-rendu).

M. Deniau relaye les inquiétudes des pêcheurs de la Turballe sur les modifications qui pourraient intervenir sur les infrastructures portuaires de la Turballe, sur les pontons et la nature des navires qui vont être présents dans le cadre du projet.

M. Duchêne indique que des discussions sont en cours avec le port de la Turballe, notamment sur l'emplacement possible des bateaux qui devront y stationner pour l'exploitation du parc éolien. Il indique qu'EMF est conscient que de nombreux acteurs travaillent dans ce port, et qu'un travail spécifique avec les pêcheurs est engagé. Une solution a été avancée à ce stade sur la possibilité de mettre ces bateaux sur l'avant-port.

M. Leclerc évoque les difficultés dans le port de la Turballe liées au trajet des navires. M. Duchêne s'engage à fournir tous les éléments à la commission nautique.

M. Jouanneau ajoute que les pêcheurs souhaitent être associés aux discussions.

Une question est posée sur le souhait exprimé lors du débat public de repousser plus au large les éoliennes. M. Duchêne indique que cet aspect n'a pas été repris dans la présentation de ce jour car il a fait l'objet de nombreuses discussions lors du débat public. M. Aubry ajoute que lors du débat public, l'État s'est clairement exprimé sur le choix de la zone, et qu'il n'y a pas lieu de soulever à nouveau ce point.

2/ Présentation par M. Clément des options de raccordement retenues lors de la réunion de concertation du 16/12 (cf powerpoint joint au compte-rendu).

La question est posée de savoir si les demandes d'autorisations pour le parc et pour le raccordement du parc feront l'objet d'une enquête publique unique. M. Aubry indique que la question n'est pas encore tranchée ; il y aura toutefois convergence des deux périodes d'enquête publique.

M. Dubort demande si les tests de tranchage vont faire être faits sur une portion limitée. M. Duchêne indique qu'EMF réfléchit actuellement sur la mise en place d'essais pour regarder la faisabilité technique. Le calendrier n'est en revanche pas fixé.

La question du calendrier pour les dossiers loi sur l'eau et dérogation espèces protégées est posée. M. Duchêne indique que la totalité des demandes d'autorisation seront déposées en une seule fois.

3 / Relance des 3 groupes de travail

- Groupe environnement

M. Hindermeyer, chef du service ressources naturelles à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, rappelle les principaux thèmes qui ont été abordés dans les précédentes réunions de ce groupe de travail.

Compte tenu du large éventail des thématiques relevant de ce groupe technique (milieu physique sous-marin : sol, sous-sol, colonne d'eau, aspects hydro-sédimentaires, acoustique, archéologie sous-marine / faune et flore sous-marines : espèces benthiques et pélagiques, mammifères marins / faune aérienne : avifaune, chiroptères, paysage, acoustique arien), deux réunions sur deux demi-journées (ou deux jours différents) seront organisées au cours du 1^{er} semestre 2014.

Ces différentes thématiques seront examinées dans le contexte de chacune des phases de ce projet de parc : conception/fabrication, installation (travaux), exploitation/suivi et démantèlement.

Les modalités pratiques seront précisées par la préfecture et l'ensemble des informations sera également disponible sur le site internet de la préfecture dédié à cette instance (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Energies-renouvelables/Les-energies-marines-renouvelables/Instance-de-concertation-et-de-suivi-du-parc-eolien-offshore-de-Saint-Nazaire>).

- Groupe usages maritimes

M. Vaudout, adjoint au chef de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, indique que ce groupe a vocation d'être un lieu de rencontres et d'échanges entre tous les usagers du site : professionnels de la mer (pêcheurs, navires de commerce, pilotes maritimes, extracteurs), navigateurs plaisanciers ou régatiers, plongeurs, pêcheurs de loisirs, etc.

Le but est que chacun puisse faire connaître son activité et l'influence que le parc éolien pourrait avoir sur celle-ci.

Il est rappelé l'ensemble des nombreux thèmes abordés et débattus lors des précédentes réunions. D'autres thèmes seront proposés lors des deux réunions prévues au 1^{er} semestre 2014 (recensement des activités de navigation plaisance dans le parc, les pratiques actuelles en matière de plongée sous-marine de loisir dans la zone, étude sur l'archéologie sous-marine, la sécurité en mer : mouillage d'urgence des navires de commerce en attente...). Les participants sont invités à proposer d'autres sujets complémentaires à l'adresse mail suivante : gerard.vaudout@developpement-durable.gouv.fr

- Groupe socio-économique

M. Vasse, de la DIRECCTE, responsable du site de Saint-Nazaire, indique que ce troisième groupe de travail a vocation à réfléchir aux impacts du projet en matière d'emploi, de formation et d'insertion. Il présente les travaux sur lesquels le groupe devra se pencher, et rappelle les grandes lignes de l'étude socio-économique envisagée par EMF.

M. Aubry invite les participants qui le souhaitent à renvoyer leurs bulletins de participations aux groupes de travail qui vont démarrer début 2014. Il indique qu'il s'agit d'une large invitation à participer aux groupes de travail et que toutes les contributions sont les bienvenues. Il précise enfin que les groupes de travail se tiendront à Saint-Nazaire.

En conclusion, M. Aubry rappelle les dates du calendrier sur la poursuite du projet :

Les maîtres d'ouvrage déposeront leurs études d'impact entre avril et juin 2014. Ils seront accompagnés par les services de l'État afin que les demandes d'autorisations puissent être instruites dans des délais optimisés et que les dossiers soient déclarés recevables à l'automne 2014.

Les enquêtes publiques relatives à la loi sur l'eau, aux concessions d'utilisation du domaine public maritime et aux éventuelles expropriations dans le cadre du raccordement électrique pourront être diligentées en 2015.

En l'absence de questions supplémentaires, M. Aubry et M. Labonne remercient les participants.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Emmanuel AUBRY